LE NUMERO : 25 CENTIMES

Édition du "RÉVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS
43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

MARDI 8 JANVIER 1929

BUREAUX :
ROUBAIX { Téléph. 9-51
46, rue de la Gare, 46
TOURCOING { Téléph. 9-85
15, Rue Nationale, 15

Directeur : Eug. GUILLAUME

NOS ENQUETES ECONOMIQUES

L'évolution de l'industrie houillère

II

Les procédés de la chimie moderne. ::: Les sources de l'hydrogène

NOUS avons vu, dans un précédent article, comment le gaz qui sort à torrents des puissantes batteries de fours à coke, est débarrassé, dans les usines de récupération annexées à ces batteries, du goudron, de l'ammoniaque, du benzol, qu'il entraîne avec lui.

A la sortie de ces usines, l'industrie dispose donc d'énormes quantités de gaz que, jusqu'à présent on utilisait uniquement comme combustible, soit pour alimenter des centrales électriques, soit pour être distribué aux consommateurs des villes.

Mais l'évolution de la technique moderne, l'apparition des procédés de synthèse par la catalyse, vient de permettre de tirer de ce gaz un parti nouveau et de donner à l'utilisation du gaz des cokeries un essort inattendu.

Avant d'entrer dans le détail de cette utilisation quelques mots de science pure sont nécessaires.

UNE VUE GÉNÉRALE DES USINES DE PONT-A-VENDIN

Synthèse et Catalyse

L'un des progrès les plus considérables qui ait marqué l'histoire de la chimie et qui a rendu immortel le nom de Berthelot, c'est assurément la « synthèse » des corps naturels.

Alors que l'analyse se bornait à décomposer ces corps pour en découvrir, en qualité et en quantité, les éléments, la synthèse s'est donné pour but de grouper ces éléments et de les traiter de façon à reconstituer les corps composés. C'est l'application de ce principe qui a conduit Berthelot à fabriquer de l'acétylène en partant de ses deux éléments : le carbone et l'hydrogène.

Depuis, le principe et les méthodes de synthèse se sont perfectionnes au point qu'une énorme quantité de corps que seule la nature avait jusque là fabriqués dans les mystérieux laboratoires de la vie, ont pu être véritablement « créés » de toutes pièces par les successeurs de Berthelot.

Mais le plus éclatant perfectionnement que ces dernières années ont apporté aux méthodes déjà si fécondes de la synthèse chimique, ce fut l'application, dans le domaine industriel, du phénomène de la « catalyse ».

Personne n'a pu encore l'expliquer, mais ce phénomène n'en existe pas moins. Et il consiste simplement en une action de présence qui permet à deux corps simptes qui, ordinairement sont indifférents l'un à l'autre, d'entrer brusquement en combinaison.

C'est ainsi que si l'on mélange de l'hydrogène et de l'azote, ces deux gaz resteront éternellement mélangés, sans se combiner et il sera, à tout moment, possible de les séparer l'un de l'autre. Mais si, dans le mélange, on introduit un corps tel que le fer, aussitôt l'azote et l'hydrogène se combineront pour former de l'ammoniaque. Et cet ammoniaque se formera tant qu'on enverra de l'hydrogène et de l'azote dans le récipient contenant du fer.

Le fer, agissant uniquement par sa présence, est appelé « catalyseur ».

Un certain nombre de métaux, le cuivre, le nickel, le platine, jouent le rôle de catalyseur vis-à-vis de différents gaz et c'est ce qui a donné à la catalyse une place si importante dans l'industrie chimique.

Evidemment, dans la pratique, les choses ne se passent pas aussi simplement que nous venons de le dire. La catalyse, pour se produire, exige des conditions de température et de pression déterminées et c'est la réalisation de ces conditions qui fait toute la difficulté des fabrications synthétiques.

Cette difficulté n'est pas toujours commode à vaincre. Mais on peut dire aujourd'hui qu'elle a été surmontée, en ce qui concerne la production synthétique, par voie de catalyse, des alcools et des dérivés hydrogènes ou oxygènes de l'azote.

C'est cette production qui, aujourd'hui, met à profit les énormes quantités de gaz qui sortent des cokeries. On peut en retirer, à volonté, des alcools, de l'ammoniaque, de la cyanamide, de l'acide azotique, et c'est à ces procédés nouveaux de la chimie industrielle moderne que nous voulons initier nos lecteurs.

Le « père » Hydrogène

Evidemment, le père de toute cette famille de composés synthétiques, c'est ce gaz, très léger que l'on appelle l'hydrogène et qui est un des constituants des alcools comme de l'ammoniaque.

Or il se trouve que le gaz complexe qui sort des fours à coke contient environ 50 % d'hydrogène et que l'on dispose ainsi d'une source presque illimitée de ce dernier corps.

Mais l'hydrogène se trouve mélangé, dans le gaz des cokeries, à un certain nombre d'autres corps dont il importe de le débarrasser, car la première condition pour qu'il consente à se prêter à la catalyse, c'est qu'il soit rigoureusement pur.

Le premier problème à résoudre est donc d'obtenir de l'hydrogène pur en partant du gaz de cokerie déjà privé, comme nous l'avons vu, de ses goudrons, ammoniaque et benzol.

Cette solution peut être atteinte de plusieurs façons, dont deux surtout sont utilisées dans les usines actuelles.

La première est le procédé par liquéfaction (procédé Claude), que l'on emploie à Béthune, à Waziers, à Saint-Etienne, à Decazeville.

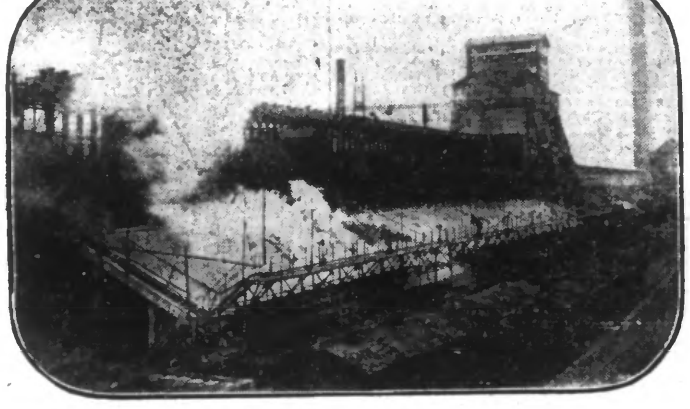

UN FOUR A COKE DU DERNIER MODELE

Ce procédé est basé sur les différences de températures auxquelles se liquéfient les différents gaz entrant dans la composition du gaz des cokeries, ce qui permet de les séparer facilement. Si, en effet, on abaisse successivement la température du gaz, on voit s'écouler l'un après l'autre, sous forme de liquide : le méthane, à 164 degrés au-dessous de zéro; l'oxygène, à 182 degrés; l'oxyde de carbone, à 190 degrés; l'azote, à 196 degrés. L'hydrogène qui ne se liquéfie qu'à 252 degrés reste alors seul à l'état de gaz, et on l'obtient ainsi tout à fait pur.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

M. Carré de Malberg, premier président à Douai, serait nommé à Colm.

Un journal parisien publie une information de son correspondant particulier de Nancy, annonçant que M. Siben, premier président de la Cour d'appel de Colmar, va prendre incessamment sa retraite, et qu'il sera remplacé dans ce poste particulièrement délicat par M. Carré de Malberg, premier président à Douai.

L'odieux attentat commis par un sadique à Merville

Confronté hier avec plusieurs témoins, Michel Loridan a continué de nier

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Nous avons relaté dernièrement le crime odieux commis par ce dégénéré de Merville, Michel Loridan, qui a fait subir à la petite Yvonne Hennion les outrages que l'on connaît.

Dès son arrestation, et le lendemain, devant le magistrat chargé d'instruire l'affaire, M. Delattre juge au Parquet de Dunkerque, l'ignoble individu nia contre toute évidence, produisant un alibi qui depuis a été reconnu inexact. Hier encore, confronté durant tout l'après-midi avec cinq témoins dont plusieurs, malgré leur jeune âge, n'en sont pas moins précis, Loridan a gardé la même attitude hébétée, se bornant à répondre par monosyllabes. Il a, néanmoins, pressé de questions par le juge au cours d'un interrogatoire et de confrontations qui n'ont pas duré moins de cinq heures, fini par revenir sur sa première version et donné sur un point délicat de son emploi du temps un rectificatif accablant. M. Delattre a évoqué, avec des témoignages précis, un passé lourd qui ne laisse aucun doute sur la culpabilité actuelle du triste satyre de Merville.

Une confrontation accablante

Bien avant l'heure prévue, deux gendarmes ont amené, en prenant des voies détournées pour le soustraire à la foule, Michel Loridan au Palais de Justice. L'inculpé, un pauvre échantillon d'humanité auquel de multiples infirmités ont donné un air renfermé et sournois, fuit les regards et facilite la tâche des gendarmes en s'effaçant de son mieux. Introduit aussitôt dans le cabinet du juge, il déclare en présence de son avocat, Me Valentin, s'en tenir à ses premières déclarations.

C'est par hasard qu'il a rencontré la petite Yvonne Hennion et qu'il l'a accompagnée un bout de chemin parce qu'elle semblait avoir peur. A la suite de confrontations avec cinq témoins, dont M. Albert Quille, maire de Merville, chez qui il travaillait comme manœuvre, et des fillettes qui ont recueilli la petite Hennion après l'attentat, il s'est vu forcé de modifier quelque peu sa première version. Il a fini par reconnaître qu'il avait rencontré la pauvre petite vers 16 h. 30 et qu'il se serait promené avec elle vers la cale à bateaux. Comme le magistrat insistait pour obtenir l'aveu, il ajouta qu'il était resté avec elle un court laps de temps parce qu'il « s'ennuyait d'être seul ». On ne put rien en tirer davantage, et c'est dans le même mutisme que Loridan continua de se renfrogner lorsque M. Delattre essaya de lui remettre en mémoire de fâcheux précédents.

Un lourd passé

Nous avons déjà fait allusion au lourd passé de cet ignoble individu. Tout Merville connaissait un attentat du même genre commis il y a trois ans par Loridan sur une jeune fille de la localité, et il avait fallu que la mère du bandit suppliât à genoux les parents pour éviter à son fils des poursuites judiciaires. M. Delattre a recueilli sur cette vieille histoire des témoignages qui ne laissent aucun doute. Ce ne sont point de vagues racontars et la preuve en sera incessamment rapportée lorsque reviendra une commission rogatoire envoyée à Paris par le magistrat pour recueillir la déposition des parents de la première victime. On conçoit que ces derniers n'aient plus aujourd'hui aucune raison de se taire et qu'ils ne manqueront point de dire toute la vérité.

D'autres témoignages tout à fait précis sont venus en outre confirmer une horreur qui n'était point mystère pour les voisins de Loridan, à savoir des rapports incestueux avec sa mère aujourd'hui décédée.

La commune de Mervtile sera débarrassée, avec ce triste sire que craignaient à bon droit les mamans, d'un monstre dangereux, un déchet qui semble davantage ressortir de la médecine légale que de la justice des hommes.

R. B.

L'étrange agression de Mazingarbe

Helbois a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur à Lille

Le nommé Romain Helbois, 25 ans, garde-malade à l'Hôpital de Béthune, qui avait été admis à l'Hôpital de Lens pour, a-t-il déclaré, avoir subi une agression nocturne sur le territoire de Mazingarbe, n'a pu être entendu par M. Moracchini, commissaire de police à Lens, qui en avait été chargé par commission rogatoire par M. Blanc, juge d'instruction à Béthune. Helbois a été transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur, à Lille.

Quelques points d'interrogation

L'enquête n'a encore pu établir si Helbois avait été ou non victime d'une agression. A vrai dire, il ne jouit pas d'une bien grande réputation. Marié et père d'un enfant, il a abandonné sa famille déjà depuis longtemps. Helbois a déjà eu quelques aventures semblables à la dernière. N'a-t-il pas été victime de plusieurs accidents dans le département du Nord ? Mais tout ce qu'il avait déclaré alors fut reconnu mensonger. L'avant-dernier accident dont il avait été encore victime, c'était au mois de juillet dernier, entre Fouquereuil et Labeuvrière, où il avait été, avait-il dit, renversé par une auto et tombé évanoui, pas pour longtemps puisque aussitôt ses sens repris, il avait pu relever le numéro d'une auto de Paris, dont le propriétaire n'était jamais venu dans le Pas-de-Calais. Helbois avait néanmoins été admis à l'Hôpital de Béthune.

On se demande où il a bien pu se procurer les 300 fr. que ses agresseurs lui ont volés puisque lors de son départ, lundi 31 décembre, de l'Hôpital de Béthune, il n'avait en poche que quelques menues pièces qu'il avait empruntées tout comme le vélo sur lequel il revenait sur la route de Mazingarbe le soir du 4 janvier.

Les enquêteurs restent perplexes sur cette « horrible agression ».

En tout cas, M. Blanc, juge d'instruction, ayant été informé du transfert à Lille de Helbois, a lancé une commission rogatoire à son collègue de Lille pour interroger le blessé. Nous croyons savoir que Helbois sera examiné par un médecin légiste.

Le squelette d'un prêtre découvert dans un bois

M. David chef de la 7e brigade mobile de Bordeaux, vient d'être informé télégraphiquement que le cadavre d'un homme venait d'être découvert dans les bois de Saint-Vivien-de-Médoc.

Ce cadavre réduit à l'état de squelette serait celui de l'abbé Gassier, curé de Saint-Quentin-de-Chalais (Charente), âgé de 71 ans, disparu depuis le 9 juillet dernier dans des circonstances restées jusqu'ici mystérieuses.

Au moment de sa disparition, le prêtre devait être en possession d'une somme de 6 à 700 fr.

Du premier examen auquel a procédé le médecin du pays, il résulterait qu'il y aurait eu crime. L'ecclésiastique aurait été attiré dans un guet-apens, tué et dévalisé.

UNE DACTYLO OCTOGENAIRE

(H. Manuel)

C'est Mme Talagrand, qui malgré ses 81 ans, est la collaboratrice de M. Giai, le juge d'instruction le plus occupé actuellement

Le coup d'Etat du roi Alexandre de Serbie

Dissolution des administrations communales et des assemblées régionales

Le « Journal Officiel » de Belgrade publie le texte du décret portant modification de la loi sur les communes et sur l'autonomie régionale.

Aux termes de ce décret, toutes les administrations communales sont supprimées à partir d'aujourd'hui.

Pour les villes de Belgrade, Zagreb, Lioubliana, les administrations municipales seront instituées par décret royal, sur la proposition du ministre de l'intérieur.

Dans les autres communes, les nouvelles administrations communales seront nommées par le Grand Joupan (Préfet). De même, les Grands Joupans nommeront les commissaires dans les régions administratives.

L'Assemblée régionale est dissoute.

L'ordre et le calme règnent

L'« Agence Avala » décelare que les nouvelles publiées par certains journaux étrangers et suivant lesquelles Belgrade aurait été occupée militairement et plusieurs membres du Parlement auraient été arrêtés, sont du domaine de la pure fantaisie.

L'« Agence Avala » affirme de la façon la plus catégorique que l'ordre et le calme le plus parfait règnent dans tout le pays et que la nouvelle de la formation d'un nouveau gouvernement a été accueillie partout avec le plus vif enthousiasme.

Le crime d'Hénin-Liétard

« Bouboule », l'assassin présumé a été interrogé

M. Dutilleul, juge d'instruction à Béthune, a longuement interrogé et confronté avec les témoins, le Polonais Taziak dit « Bouboule », l'assassin présumé de Mme Vve Crème, épicière à Hénin-Liétard.

De cet interrogatoire rien de nouveau ne s'est révélé. « Bouboule » travaillait régulièrement et rendait tout l'argent qu'il gagnait à ses parents.

Le soir du crime il avait été envoyé faire une commission par sa mère et ne resta qu'environ vingt minutes parti. Il avait encore proposé à plusieurs de ses camarades de se rendre au bal à Bourges, départ qui n'a pas eu lieu, et cela très peu de temps avant l'assassinat de Mme Vve Crème.

Tout cela ne dénote pas en admettant qu'il soit le meurtrier de l'épicière qu'il ait prémédité son crime, et rien ne prouve encore jusque maintenant que « Bouboule » soit le véritable coupable. Après l'interrogatoire « Bouboule » a regagné la prison.

Le magistrat instructeur se propose, croyons-nous, de le confronter jeudi prochain avec le petit Hannaut son accusateur. On sait que Hannaut a dit qu'il était brun et « Bouboule » est blond. Le blessé maintiendra-t-il ses premières accusations

Une plaisanterie se termina par un drame

On mande de Tilsitt : Après de copieuses libations, le feldwebel de cavalerie Neckiless visa avec son revolver son camarade Adler. Ce dernier, croyant à une plaisanterie, lui cria : « Tire, mais surtout ne me manque pas ! ». L'autre pressa la détente et Adler s'écroula mortellement blessé.

On escompte une calme rentrée des Chambres cet après-midi

Jeudi, s'engagera le débat sur la politique générale du gouvernement

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Les couloirs de la Chambre ont été peu animés hier. Il est vrai qu'il n'y avait aucune réunion ni de groupe, ni de commission. Quelques députés se sont montrés et se sont entretenus de la situatin politique en ce début de session. On escompte, en général, une rentrée tout à fait calme.

La Chambre va être appelée à renouveler son bureau et on sait qu'il ne doit y être apporté aucun changement, les principaux groupes de l'assemblée se trouvant représentés dans la composition actuelle, à savoir : le parti socialiste avec son président : M. Fernand Buisson ; la gauche radicale, avec M. Bouilloux-Laffont ; le groupe radical-socialiste avec M. Bouyssou ; les républicains de gauche avec M. Pierre-Etienne Flandin, et l'U. R. D. avec M. Pernot. Puis, pour les questeurs, le groupe radical avec M. Cazals ; le groupe socialiste avec M. Baroke et la gauche radicale avec M. Tranchand.

La réélection de M. Fernand Buisson rencontre l'approbation unanime ; de la droite à l'extrême-gauche, il n'est personne qui ne se déclare satisfait des garanties d'autorité, de décision et d'impartialité qu'a données le président sortant.

Mais c'est surtout de la situation ministérielle qu'on s'est entretenu et plus particulièrement de l'issue du débat qui doit s'engager, dès jeudi sur la politique générale du Gouvernement. Nulle inquiétude n'a été manifestée à ce sujet. On tient, en effet, pour assuré qu'il se terminera par un vote de confiance dans lequel M. Poincaré retrouvera sa majorité. Les députés les moins optimistes estiment que cette majorité sera d'au moins 50 voix. Toutefois, le Président du Conseil, d'après les intentions qui lui ont été prêtées, attend du vote une affirmation durable de confiance qui dissipe le lourd malaise qui a pesé sur la fin de la session dernière. On se demande donc si le vote qui interviendra vendredi soir donnera à M. Poincaré toutes les assurances qu'il exige pour poursuivre la tâche qu'il a entreprise.

Les ministres se sont préoccupés hier de la rentrée parlementaire

Les ministres se sont réunis, hier matin, en conseil de cabinet sous la présidence de M. Poincaré.

Le Conseil, après l'expédition des affaires courantes, a examiné les conditions générales dans lesquelles allaient s'engager les interpellations devant le Parlement.

Le Conseil des ministres, qui se réunira aujourd'hui à l'Elysée, arrêtera définitivement les projets auparavant soumis aux Chambres pour la session ordinaire.

Le rajustement des pensions des Mutilés

A l'issue du Conseil, M. Antériou, ministre des Pensions, a déclaré que dans les projets qui vont être soumis aux Chambres, un sérieux effort sera fait pour rajuster les pensions des mutilés.

Un tragique accident de moto à Divion

Un tué, un blessé

Un grave accident s'est produit la nuit dernière, entre les communes d'Ourton et de Divion, vers une heure du matin.

M. Napoléon Lefebvre, 59 ans, demeurant à Divion, partait dans la nuit, assis derrière la moto que conduisait son voisin, M. Narcisse Caupriez pour aller rechercher son fils, paraît-il. En cours de route et par suite d'un mauvais virage, la moto fit une embardée, se renversa et les deux occupants furent violemment projetés sur la chaussée.

M. Lefebvre fut relevé mort d'une fracture du crâne. Quant à M. Caufriez, il avait été grièvement blessé. Le corps de M. Lefebvre et le blessé ont été reconduits à leur domicile.

A coups de revolver, un cultivateur tue son voisin

A la suite d'une dicussion au hameau des Bleches, près de Tallard, Lucien Arnaud, 32 ans, cultivateur, a tué de cinq coups de revolver à bout portant, son voisin, M. Auguste Hubaud, 26 ans, qui le soupçonnait de lui avoir dérobé dernièrement trois cents francs.

Le meurtrier, de réputation déplorable, s'est constitué prisonnier.

L'ENFANT-POISSON ET SES AMIS

La jeune Evelyne Richie de Silversprings en Floride, âgée de 2 ans, pourrit ses poissons elle-même en se tenant sous l'eau dans le vaste aquarium où ils se trouvent.

UN GRAND CHAMPION quitterait notre région

Padou, l'« as » tourquennois de water-polo, irait s'établir à Paris

L'international Padou, champion olympique 1924, capitaine de l'équipe de France de water polo, que toutes les compétences reconnaissent comme le meilleur joueur du monde, quitterait Tourcoing. Padou, boucher en gros,

HENRI PADOU

aurait acheté une charge de mandataire aux Halles de Paris et loué un appartement rue Etienne-Marcel.

Le départ de Padou serait une grosse perte pour les « Enfants de Neptune » de Tourcoing, car, d'après les règlements (art. 222), il ne pourrait plus nager en compétition pour ce Club, n'habitant plus le Comité régional du Nord. Padou pratiquerait-il alors dans un Club de la capitale ?

Le "Question Mark" tient toujours l'air battant tous les records

On mande de Los-Angeles :

Le monoplan Question-Mark » tenait toujours l'air hier, à 23 h. 27 (heure locale), accomplissant sa 130e heure de vol ininterrompu.

A un moment donné, des ratés de moteur se sont produits, mais ils ont cessé après un ravitaillement en essence.

Malgré le froid dont se plaignent les aviateurs, ceux-ci sont résolus à établir un record difficile à battre.

Vers la 150e heure

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le « Question Mark » doit avoir dépassé 148 heures.

Jamais appareil volant n'était jusqu'ici resté aussi longtemps dans l'air sans reprendre contact avec le sol.

L'équipage était décidé, hier, à poursuivre son vol aussi longtemps que ses moteurs le lui permettront, mais ceux-ci auraient déjà commencé à donner des signes de faiblesse.

Un message du major Spatz, commandant de l'équipage, signalait hier que plusieurs cylindres avaient des ratés. Il semble difficile qu'une vérification en plein vol puisse donner des résultats.

Il est donc possible qu'une défaillance se produise d'un moment à l'autre et que le « Question Mark » soit forcé d'atterrir.

Aussi l'avion se tient-il à proximité de l'aérodrome, afin de ne pas être surpris et de ne pas perdre le bénéfice de l'homologation qui ne peut lui être accordée que s'il se pose sur un terrain régulier.

Par ailleurs, le temps est toujours beau et les opérations de ravitaillement s'accomplissent régulièrement.

Quant à l'équipage, il a manifesté hier son contentement par un réel appétit. La joie des aviateurs serait complète s'ils pouvaient faire leur toilette. Mais l'eau leur fait défaut et les constructeurs de l'avion n'avaient sans doute pas envisagé la nécessité d'une salle de bains.

Après le tamponnement sur la ligne Somain-Péruwelz

Le Parquet de Valenciennes s'est rendu sur les lieux lundi et a inculpé d'homicide et blessures par imprudence le chef de halte de Bruay-Thiers.

Nous avons relaté lundi matin, le tamponnement qui se produisit samedi soir, vers 21 h. 30, à Escautpont, entre deux trains de marchandises de la Compagnie des Mines d'Anzin, qui se dirigeaient l'un vers Vieux-Condé, l'autre vers Bruay-sur-l'Escaut.

Le choc fut très violent et un chauffeur de manœuvres, M. Achille Bourgeois, marié et père de deux enfants, domicilié à Condé-sur-l'Escaut, lieu dit « Le Chêne Raout », qui se trouvait dans le fourgon de queue du train de marchandises venant de Saint-Saulve, reçut sur la tête la porte dudit fourgon et succomba peu de temps après des suites d'une fracture du crâne.

Le mécanicien du même train et le conducteur, MM. Michaux, de Vieux-Condé et Garnil, de Condé, furent également, par suite du choc, plus ou moins contusionnés.

Le Parquet sur les lieux

Le Parquet de Valenciennes, représenté par MM. Jacquillart, substitut du Procureur de la République ; Bornet, juge d'instruction et Givert, commis-greffier, s'est transporté lundi sur les lieux de l'accident.

Après avoir pris connaissance des éléments de l'enquête menée pendant toute la journée de dimanche par la gendarmerie de Condé, les magistrats instructeurs interrogèrent M. Félix Lépine, âgé de 52 ans, chef de la halte de Bruay-Thiers, qui, depuis le 1er janvier 1929, était entré en fonctions.

M. Lépine a reconnu qu'informé par la gare de Fresnes du départ du train de marchandises facultatif, qui était en retard de plus de trois heures, il a néanmoins donné le signal du départ du train de marchandises venant de Saint-Saulve.

M. Lépine a, de ce fait, été inculpé d'homicide et de blessures involontaires.